

# Règlement intérieur 1<sup>er</sup> Rapide de l'Échiquier Club Créonnais à Blésignac

## Article 1 : organisation

L'association "Échiquier Club Créonnais" organise le 1<sup>er</sup> tournoi rapide de Créon le dimanche 6 octobre 2024 à la salle des fêtes de Blésignac situé :  
2 Route de Targon, 33 670 BLESIGNAC

## Article 2 : homologation et appariements

Les règles du Jeu sont celles de la F.I.D.E. (Règles en cours à la date du tournoi) à l'exception :

- Du délai pour se présenter devant l'échiquier avant forfait : 12 minutes après le lancement des pendules à chaque ronde
- Des téléphones portables et appareils de communications : tolérés si **mode avion**.
- L'annexe **A** sur les échecs rapides s'applique. L'article **A.5** s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

Les appariements se font au Système Suisse Standard, sauf si l'arbitre en décide autrement notamment en fonction du nombre de participants et sous réserve d'en informer les participants au préalable.

Seront appariés à la 1<sup>ère</sup> ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Les parties du tournoi sont comptabilisées pour le classement ELO rapide FFE et Fide rapide.

## Article 3 : cadence

La cadence de jeu est de :

**12min + 3s par coup pour toute la partie**

## Article 4 : horaires des rondes

Les parties se joueront aux dates et heures suivantes :

10h00 Ronde 1

10h40 Ronde 2

11h20 Ronde 3

12h00 Ronde 4

Pause déjeuner

13h30 Ronde 5

14h10 Ronde 6

14h50 Ronde 7

15h30 Ronde 8

16h10 Ronde 9

(L'organisation se donne le droit de décaler les horaires selon les besoins du tournoi).

## Article 5 : classement, prix et récompenses

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre : 1- le Buchholz tronqué (somme des scores ajustés des adversaires moins les deux plus faibles), 2- le nombre de victoires et 3- la performance.

Un joueur pouvant prétendre à au moins deux prix se verra attribuer le prix le plus important. Les prix seront attribués dans l'ordre suivant : prix principaux puis prix par catégorie Elo. Les prix seront attribués avant les récompenses. Tout joueur absent (et non représenté) à la cérémonie renonce à son prix ou à sa récompense. La liste des prix et récompenses sera affichée avant la 5<sup>ème</sup> ronde dans la salle de jeu du tourn

## **Article 6 : arbitrage**

Le tournoi est arbitré par :

- arbitre principal : Nicolas FOURNIER (Arbitre AFO2 agréé FIDE).

Les joueurs s'engagent à respecter la Charte du joueur d'échecs du règlement intérieur de la D.N.A., le Code de l'éthique amendé par la F.I.D.E, le Code du sportif édicté par le C.F.F.P (Comité Français du Fair Play pour un sport sans violence, <https://comitefairplay.fr/>), la Charte d'éthique et de déontologie du sport français du

C.N.O.S.F. (Comité National Olympique et Sportif Français, <https://cnosf.franceolympique.com/>) et la liste des interdictions de l'A.M.A. (Agence Mondiale Antidopage, <https://www.wada-ama.org/>).

Fumer (y compris les cigarettes électroniques) est autorisé uniquement dans la zone fumeur ; il est notamment interdit de fumer (y compris les cigarettes électronique) dans la zone de jeu du tournoi et dans la salle d'analyse.

Il est interdit d'analyser ou de blitz dans la salle de jeu du tournoi.

Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction des Tournois de la F.F.E. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Tout joueur arrivant à l'échiquier 12 minutes ou plus après le début effectif de la ronde perdra sa partie, à moins que l'arbitre principal n'en décide autrement.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la salle de jeu (zone de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre. Un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu sans la permission de l'arbitre. Il lui est en outre formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie. Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspectes.

## **Article 7 : commission d'appel**

Le jury d'appel est constitué avant le début de la première ronde et sa composition est affichée en annexe dans la salle du tournoi. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

## **Article 8 : fin de tournoi**

En cas d'égalité de points entre le 1<sup>er</sup>, le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup>, un match de départage type « Armageddon » se joue pour le podium jusqu'au 5<sup>e</sup> exæquo maximum (le 6<sup>e</sup> à la place reste 6<sup>ème</sup> même si il est à égalité de point avec le 5<sup>ème</sup>).

Cadence 5 min pour les blanc avec obligation de gagner et 4 pour les noirs en KO.

## **Article 9 :**

L'inscription au 1er tournoi rapide d'échecs de Créon implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

**L'arbitre principal**

**Nicolas FOURNIER**

**L'organisateur**

**Wesley LAURON**